

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 6 décembre 2016

L'an deux mil seize, le six décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-neuf novembre, s'est réuni salle de la Mairie, sous la présidence de M. Bernard HANSON, Maire.

Étaient présents : MM. Christian MIGNARD, Jacky GALLOIS, Adjoint. M. Jérôme DURET, Mme Annie FEVRIER, M. Yves SEBILLOTTE, Mme Blandine MIAS, M. Jean-Claude BOULAY, Mme Ginette KOMAI, M. Hervé BRODIER, Mme Dorothée FERCOQ.

Excusé : /.

Assistait également à la réunion : Mme Sabine DEGUIN (Secrétaire de Mairie).

En exercice : 11

Présents : 11

Exprimés : 11

Une secrétaire de séance a été désignée : Mme Blandine MIAS.

I - APPROBATION COMPTE RENDU SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2016.

Le compte rendu du 25 octobre est approuvé, à l'unanimité, par le Conseil Municipal.

II – LISTE ELECTORALE.

M. le Maire informe les élus que la Commission de Révision de la Liste Electorale s'est réunie ce jour afin de procéder aux éventuelles radiations (8 radiés). Par ailleurs, il y a 5 jeunes de 18 ans et 4 nouveaux inscrits.

III – FINANCES.

1) Décision modificative 4 – travaux RD 119 – rue Franche.

Le solde des travaux a été réajusté en fonction des travaux réellement exécutés. Le décompte final laisse apparaître un chiffrage plus élevé que prévu du fait de la plus-value pour parement basalte et la réfection du parking, travaux financés à 100 % par la Commune. Il est nécessaire d'effectuer une décision modificative afin d'ajuster les crédits en dépenses d'investissement (4 850 €).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ACCEPTE** cette modification.

2) RIFSEEP.

M. le Maire informe les élus qu'à compter du 1^{er} janvier 2017, le régime indemnitaire actuel est remplacé par le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) et le CIA (Complément Indemnitaire Annuel).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ACCEPTE** la mise en place du RIFSEEP et du CIA.

3) orientation budgétaire.

M. le Maire informe les élus qu'il y aura des travaux à prévoir en 2017:

- entrées de propriétés de la rue du Menoy : opération PSV 2017 (30 % de subvention du CD 21) mais avec le changement du portail à Orain, comme les deux opérations cumulées ne dépassent pas 14 000 €, tout est passé en Village Côte d'Or (soit 50 % de subvention au lieu de 30 %),
- remplacement de la porte d'entrée de la Salle Marius Sebillotte. Des devis sont en cours auprès des entreprises VADOT et BESANCON, il faut prévoir un coût entre 6 000 et 7 000 € qui sera subventionné à hauteur de 50 % (Village Côte d'Or) et une autre subvention auprès du Sénateur.

IV – FESTIVITES DE FIN D'ANNÉE.

1) Goûter de Noël des enfants.

9 enfants inscrits, il est donc annulé !

2) Bilan du Repas des Aînés.

Il s'est bien passé (22 personnes). Le menu était joli et le repas très apprécié (distribution des colis semaine prochaine).

3) Voeux 2017.

Le projet de carte est validé par les élus. La liste des invités de 2016 est reconduite.

M. BRODIER – Conseiller Municipal est chargé de préparer le diaporama + diffusion du film de la marche (sans le son).

IV – QUESTIONS DIVERSES.

1) Concours « Trophées des Maires » : 17 février 2017.

Un dossier a été déposé par rapport à l'accueil de l'Association Laissez les Servir (août 2016).

2) Remerciements.

- M. Marcel DURET : pour le prêt de la salle suite au décès de son épouse (+ merci condoléances),
- Les familles CORDIER et DE VECCHI ont adressé leurs remerciements, suite aux décès de M. Richard SEBILLOTTE et de M. Arnaud DE VECCHI,
- M. Alain SIMON : pour le don de fenêtres à l'espace Orain,
- M. et Mme Pierre DENIS : pour l'attribution de la Médaille « Adjoint au Maire honoraire » et la plante.

3) Cour Commune – salle Marius Sebillotte.

M. le Maire rappelle la demande de M. Geoffrey MARTIN qui avait été mise en suspens le 25 octobre dernier concernant l'autorisation de mettre une porte au delà de notre limite de salle avec la pose d'un mur et le nettoyage devant avec apport de concassé.

M. le Maire demande aux élus de se prononcer compte tenu du délai qu'ils ont eu pour réfléchir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (9 contre et 2 pour) REFUSE la clôture de la cour commune compte tenu de la décision de justice qui a été prise en faveur de la Commune !

4) Drapeau du Tibet.

Comme tous les ans, il est proposé à la Commune de la possibilité d'acheter un drapeau pour rendre hommage au Tibet. Cet achat ne sera pas fait.

5) Manifestations 2017, à réfléchir.

- 14 Juillet : cérémonie le matin puis repas le midi sur inscription salle Marius Sebillotte ; le soir dès 18 h 00 : barbecue / buvette et animation organisés par le Comité des Fêtes ; clôturé par un feu d'artifice offert par la Commune.

Toilettes sèches en cours d'installation.

- Repas des aînés : voir pour faire un repas intergénérationnel avec les enfants ou les adolescents, ainsi que les conjoints des élus (participation payante comme les élus).

6) Don.

Mme GELIN propose des tonneaux pour les fleurs ou éventuellement l'espace Orain.

7) Prochaine réunion de Conseil Municipal.

M. le Maire propose le mardi 31 janvier à 20 h 30 à la Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Le Rapporteur :
Mme Blandine MIAS